

REGLEMENT XC KOUMAC 2020



1. Définition :

L'enfer du Nord organise le Samedi 24 Octobre une compétition format XCO sur la propriété de Nicole et Alcide LEROY au lieudit « LA ROCHE à 30 min du village de Koumac.

La course aura lieu à 16h30, un diner sera proposé à la vente à partir de 20h.

Tout compétiteur qui prend part à la manifestation est censé connaître le présent règlement et s'engage à le respecter.

2. Participation :

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés. Ces derniers doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins d'un an et souscrire à une licence à la journée (1.200F). A noter que ce système de licence à la journée n'est valable qu'une fois dans l'année. L'épreuve XCO est réservée aux VTT musculaires.

3. Catégories d'âges :

Les podiums des catégories suivantes seront récompensés : Cadets (3 tours), juniors (5 tours), séniors (5 tours), Master 1 (4 tours), Master 2 (3 tours), Master 3 (3 tours) et femme toutes confondues (4 tours). Pas de classement ni de récompense scratch.

4. Circuits :

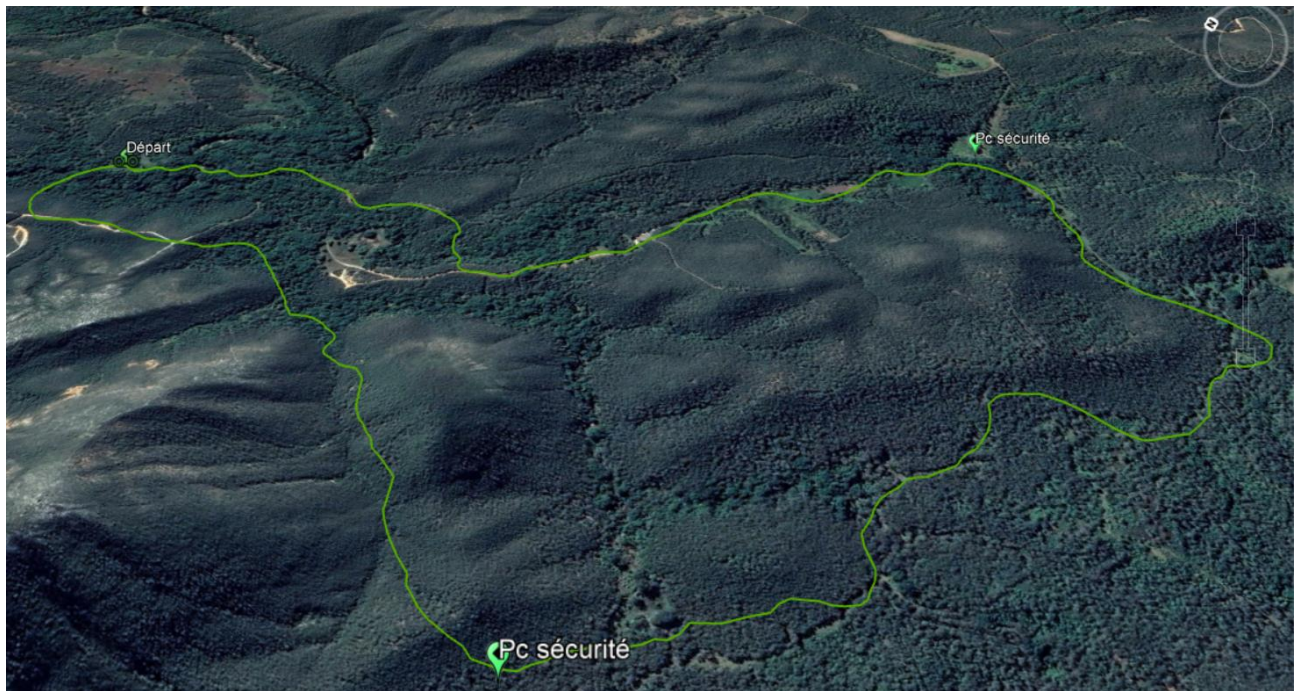
Pour les cadets et au-delà, l'épreuve se déroulera sur une boucle de 5 Km environ à effectuer plusieurs fois en fonction de sa catégorie d'âge. Dans le respect des temps de courses établis par la FFC.

Le ravitaillement est permis seulement en Zone technique située près de la zone départ également utilisable comme zone d'assistance technique. Des contrôles de passage seront établis sur la ligne d'arrivée/ départ.

Le non-respect du parcours, la prise de raccourci, circulation dans le sens inverse du circuit ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage par rapport aux autres concurrents entraînera une mise hors course.

Une reconnaissance du circuit sera possible de 15h00 à 16h00.

Le briefing aura lieu à 16h20.



5. Inscriptions :

Tous les engagements s'effectuent en ligne via le site INLIVE.NC avant le lundi précédent l'épreuve à minuit (Lundi 19 Octobre 2020).

6. Tarifs :

Licenciés : 3.500 F

Non licenciés : 5.000 F + certificat médical

7. Matériel, Equipement :

Les seuls vélos admis seront ceux répondant aux **normes UCI** en vigueur.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent.

Le port du casque rigide avec jugulaire attachée, les gants et les chaussures fermées sont obligatoires.

De plus, **un moyen d'éclairage sera obligatoire ainsi qu'une lumière rouge** qui sera installée de sorte à être vu de derrière.

Un contrôle technique portant sur le vélo et l'équipement du compétiteur sera effectué avant le positionnement en zone de départ.

8. Déroulement de l'épreuve :

Aucun engin suiveur n'est autorisé sur le parcours hormis ceux identifiés par l'organisation.

Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Le jet de tout déchet (papiers, emballage, chambre à air et autres objets...) sur le parcours entraînera une mise hors course.

9. Réclamations :

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve et dans les 30 minutes pour celles concernant le classement.

Si besoin, le collège d'arbitre constitué du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice se réunit sur place pour statuer immédiatement.

10. Horaires Prévus :

15h / 16h : Reconnaissance parcours

16h20 : Briefing

16h30 : Départ course toutes les catégories

16h30 à 18h30 : Course XC

19h30 : Remise des prix

20h00 : Repas

11. Accès au site

Le site de l'évènement se situe sur la propriété de Nicole et Alcide LEROY au lieudit « LA ROCHE » à 30 minutes du village de Koumac au gîte « chez Alcide et Nicole ».

A la sortie de Koumac prendre en Direction de OUEGOA et continuer sur environ 10 kilomètres.

Prendre la route en terre à gauche à la Guérite (panneau « XC KOUMAC » installé).

Continuer sur 500 m prendre à gauche au Panneau.

Puis poursuivre sur 5 km sur la piste et suivre les panneaux.

12. Diner

Un diner sera proposé par le club organisateur au tarif de 1200 Cfp. Dans un souci environnemental, aucun couvert ne sera fourni, merci de prévoir en conséquence.

Le site est parfaitement ombragé et des tables seront à disposition.

Les enfants seront sous l'unique responsabilité de leur parents (proximité de la rivière).

Possibilité de camper sur place le samedi soir (1000 cfp / personne)